LETTRES SORBONNE UNIVERSITÉ
Direction Formation et Scolarité

Demande de dispense d'assiduité aux TD et séminaires

Année universitaire 2023 / 2024

Nom / prénom _____

numéro d'étudiant·e _____ Parcours: _____

téléphone _____ Niveau: **L1** ☐ **L2** ☐ **L3** ☐ **M1** ☐ **M2** ☐

courriel _____ @ _____

1 – Motif(s) de la demande de dispense d'assiduité (joindre un ou des justificatif.s lors de la première demande de l'année) :

☐ étudiant·e assumant des responsabilités dans la vie universitaire, étudiante ou associative
☐ étudiant·e engagé·e dans plusieurs cursus
☐ étudiant·e en AJAC
☐ étudiant·e salarié·e ou entrepreneur·euse
☐ étudiant·e en situation de handicap étudiant·e
☐ chargé·e de famille
☐ étudiant·e à l'étranger (Erasmus, 4EU+)
☐ étudiant·e boursier·ère*
☐ artiste de haut-niveau
☐ sportif·ive de haut-niveau
☐ femme enceinte
☐ stagiaire de la formation professionnelle continue

** Le seul fait d'être boursier·ère ne dispense pas de l'assiduité aux TD mais les étudiant·e·s boursier·ère·s devront adresser une copie de ce formulaire visé par le Directeur ou la Directrice de l'UFR au service des bourses.*

2 – Travaux dirigés et séminaires pour lesquels la dispense d'assiduité est demandée :

☐ Dispense totale : ☑ pour le 1er semestre ☑ pour le 2ème semestre

En cas de dispense totale : joindre une copie du contrat pédagogique

Attention : votre demande de dispense totale ne concerne que les enseignements délivrés par votre UFR de rattachement. Pour les enseignements optionnels, vous devez adresser une demande supplémentaire au secrétariat de l'UFR organisatrice de ces options.

☐ Dispense partielle : ☐ pour le 1er semestre ☐ pour le 2ème semestre

Pour une dispense partielle, veuillez préciser les UE et/ou les enseignements concernés :

Semestre 1 :		Semestre 2 :	
☐ UE1 _____	☐ UE5 _____	☐ UE1 _____	☐ UE5 _____
☐ UE2 _____	☐ UE6 _____	☐ UE2 _____	☐ UE6 _____
☐ UE3 _____	☐ UE7 _____	☐ UE3 _____	☐ UE7 _____
☐ UE4 _____	☐ UE8 _____	☐ UE4 _____	☐ UE8 _____

Si nécessaire, précisez les enseignements dans l'encadré ci-dessous (codes Apogée, libellés) :

Date : _____ Signature de l'étudiant :

Important : vous devez déposer votre demande au secrétariat de l'UFR concernée au plus tard un mois après le début des cours du semestre, soit avant le 18 octobre 2023 pour le 1er semestre et avant le 29 février 2024 pour le 2ème semestre.

Décision du Directeur ou de la Directrice de la composante :

☐ Dispense totale accordée
☐ Dispense partielle accordée pour les UE ou enseignements suivants :

☐ Dispense refusée. Motif du refus : _____

Date : _____ Tampon de la composante : Signature du Directeur ou de la Directrice :

A noter : la dispense d'assiduité aux cours ne dispense pas de l'évaluation (devoir sur table, partiels, évaluation en ligne). Vous est tenu(e) de vous informer des modalités et des dates d'évaluation. Vérifiez également auprès de votre UFR quels cours sont compatibles avec la dispense d'assiduité